

SNUDI FO 13**FO**
*la force syndicale***L'Ecole Syndicaliste**
*des Bouches du Rhône*13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.orgDir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°178

1 euro

juillet-août 2020

Déposé août 2020 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE*Chers collègues,**Nous espérons pouvoir reprendre prochainement l'envoi par courrier de la presse syndicale, ce bulletin de "pré-rentrée" vous est toutefois encore adressé par voie électronique.**Vous y trouverez des informations du SNUDI-FO 13 de fin août, ainsi qu'un communiqué de notre fédération nationale.**Bon courage à tous en cette veille d'une rentrée qui s'annonce difficile !**Le bureau du SNUDI FO 13***J'adhère au SNUDI FO 13 !*****Bulletin d'adhésion en page 5*****- Adhérents en 2019 :**

si ce n'est déjà fait, renouvelez votre carte pour 2020 !

- Adhérents pour la première fois en cette rentrée :

le montant de votre cotisation se composera du prix de la carte + de 4 timbres mensuels (de septembre à décembre).

NOTRE INDÉPENDANCE**C'EST NOS COTISATIONS****Pour plus d'actualités, rendez-vous sur notre site :****www.snudifo13.org****Sommaire :**

P1 Titres / P2-3 Infos SNUDI FO 13 / P 4 Communiqué national FNEC FP FO / P 5 Adhésion

Chers collègues,

nous espérons que vous avez pu profiter de vos congés estivaux pour vous ressourcer après cette année si particulière que nous avons vécue et pour entamer cette nouvelle rentrée qui s'annonce très "agitée"...

Vous pourrez compter sur la pugnacité de vos représentants du personnel et des militants du SNUDI FO 13 pour continuer à défendre vos conditions de travail, vos droits, vos intérêts moraux et matériels ainsi que votre bulletin de paie !

Audience Mairie de Marseille : FO défend vos conditions de travail !

Le SNUDI FO 13 sera reçu par Mr Pierre Huguet (adjoint éducation-cantine) et par Mr Pierre-Marie Ganozzi (adjoint plan école et bâti scolaire) à l'occasion d'une rencontre avec l'ensemble des syndicats.

Les élus marseillais présenteront leurs projets et informeront sur la rentrée. Ils répondront aussi à quelques questions.

Cette réunion se tiendra le jeudi 27 août à la Mairie centrale.

Nous profiterons donc de cette réunion pour intervenir au mieux pour défendre vos revendications d'enseignants marseillais.

Nous nous appuyerons notamment sur les informations et demandes des collègues concernant les locaux (travaux, bâti, chauffage), les ATSEM et personnels communaux, la gestion de la crise sanitaire, le budget et les commandes... etc.

Nous pourrions ainsi lister les revendications liées à vos conditions de travail et intervenir pour les défendre.

Rentrée 2020 : Blanquer continue d'aggraver le chaos !

Le même gouvernement qui refuse de fournir le dépistage des personnels et des élèves, qui a imposé le télétravail sans respect d'aucune disposition réglementaire, a privé de quatre mois de cours plus de douze millions d'élèves, a imposé le contrôle continu pour le baccalauréat, a imposé un protocole sanitaire n'ayant de sanitaire que le nom, épuisant les personnels, dénaturant leurs missions, territorialisant l'école, s'apprête à accélérer les coups pour la rentrée 2020 !

Un protocole sanitaire totalement déconnecté de la réalité, une accélération de la dislocation de notre statut et de nos droits, des évaluations communes et le contrôle continu au lycée, l'école de la mise au pas, ...

Des dizaines de milliers de personnels ont fait grève contre la loi Blanquer. Ils se sont mobilisés contre la réforme des retraites, contre le Bac Blanquer. Ils n'en veulent toujours pas. Avec le protocole pseudo-sanitaire, et la dislocation de l'École publique en juin, le rejet s'est approfondi.

FO invite les personnels à se réunir, dès la pré-rentrée, pour dresser la liste des revendications et préparer la résistance.



L'Action sociale : des aides à utiliser par les personnels !

L'action sociale en faveur des personnels se décline en différentes prestations qui sont destinées à aider les personnels rencontrant des difficultés ou à répondre à des besoins particuliers dans les domaines suivants : **logement, enfance et études, vacances, loisirs, enfants handicapés, restauration ou environnement privé...**

Plaquettes d'information et documents divers sont disponibles sur les sites gouvernementaux et le site de la SRIAS PACA.

Vous pouvez aussi vous adresser au

Bureau de l'action sociale académique du Rectorat - Division de l'accompagnement des personnels

04.42.91.72.98 / 04.42.91.72.72

ce.bureauactionsociale@ac-aix-marseille.fr



Action Sociale

Des questions sur l'action sociale ?

N'hésitez pas à contacter les représentants du SNUDI-FO 13.

AESH : Généralisation des PIAL à l'ensemble des écoles à la rentrée 2020

Pour le SNUDI FO 13, qui s'est opposé à la généralisation des PIALs, cette mise en place risque de poser de nombreux problèmes tant au niveau de l'affectation qu'au niveau des conditions de travail des AESH qui risquent de pâtir de cette nouvelle réforme (changement d'affectation en cours d'année, augmentation des mutualisations, ...).

Pour que nous puissions intervenir auprès du DASEN, le SNUDI FO 13 invite :

- Les enseignants à l'informer des problèmes de non-respect des notification MDPH (mutualisation, manque d'AESH, ...)
- Les AESH à le contacter en cas de problème d'affectation, de paye, de signature de contrat...

La circulaire du DASEN est disponible sur notre site.

RDV de carrière, qui est concerné cette année ?

PPCR instaure un nouveau mode d'évaluation professionnelle avec 3 RDV de carrière :

- **1er RDV** : pour les collègues qui sont dans la 2ème année du 6ème échelon en 2020-2021, **c'est-à-dire ceux qui sont passés au 6ème échelon entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020**

- **2ème RDV** : pour les collègues qui ont en 2020-2021 une ancienneté comprise entre 6 et 18 mois dans le 8ème échelon, **c'est-à-dire ceux qui sont passés au 8ème échelon entre le 01/03/2019 et le 28/02/2020**

- **3ème RDV** : pour les collègues qui sont en 2020-2021 dans la 2ème année du 9ème échelon, **c'est-à-dire ceux qui sont passés au 9ème échelon entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020**

Comment savoir si l'on est éligible cette année ?

Vous devez vous rendre sur Iprof, partie "les services" puis cliquez sur "Utilisez SIAE pour gérer vos RDV de carrière" Choisissez alors l'Académie Aix-Marseille.

L'application vous indiquera si vous êtes éligible cette année.

Si c'est le cas, c'est à travers cette application que vous serez averti(e) par votre IEN de votre date de visite, avec un délai de prévenance ramené cette année à 15 jours maximum (au lieu de 30 jours l'an passé)...

Besoin de renseignement complémentaire ? Contactez le syndicat !



Sur notre site www.snudifo13.org, parmi nos derniers communiqués nationaux ...

Salarial : Aucune revalorisation des salaires pour les fonctionnaires, qui restent les "oubliés" de la crise sanitaires ... **Pour FO c'est inadmissible !**

Direction d'école : Le Ministre anticipe le vote de la proposition de loi et tourne le dos aux revendications ! Une accélération de la territorialisation de l'école !





Rentrée scolaire : Les revendications ne seront pas bâillonnées !

La FNEC FP-FO a été reçue en audience le 25 août par le Ministre Blanquer. Elle n'a pas proposé un projet alternatif de calendrier de rentrée ou de protocole "sanitaire". Elle a porté les revendications urgentes des personnels.

Ce que veulent les personnels, c'est que tous les moyens leur soient donnés pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions, que leurs missions et leurs statuts soient respectés, que soient créés tous les postes nécessaires, que cessent les contre-réformes...

L'école doit rester gratuite !

FO a condamné la décision du gouvernement de ne pas fournir gratuitement aux élèves les masques qu'il rend obligatoires. C'est la gratuité de l'école qui est mise en cause. Ce précédent inacceptable en appelle d'autres.

A l'évidence, le Ministre continue à utiliser le prétexte sanitaire pour imposer un protocole et des mesures d'exception qui n'ont rien à voir avec la lutte contre le virus. L'école et les statuts ont été disloqués, les responsabilités de l'Etat ont été renvoyées systématiquement à l'échelon local. Les attaques se sont multipliées :

- généralisation du contrôle continu et instauration d'un baccalauréat maison ;
- réforme de la direction d'école qui place les directeurs sous la tutelle des collectivités ;
- mise en place des 2S2C ;
- destruction des CAP et remise en cause du droit à muter ;
- explosion des emplois du temps ;
- déréglementation du télétravail avec les cours à distance ;
- remise en cause des droits aux congés,
- multiplication des sanctions et des poursuites à l'encontre des syndicalistes et des militants...

Le Ministre a déclaré : *"plus que jamais, avec la crise sanitaire, on a besoin de réformes"*. Il maintient et accélère sa "transformation" de l'Ecole : plus de territorialisation, donc moins d'Education nationale. Il annonce une évolution de ce qu'il appelle les "Ressources Humaines" : plus d'individualisation, donc moins de garanties collectives.

Comme pour les hospitaliers : 183 euros pour tous, tout de suite !

Le Ministre a annoncé une "revalorisation" des professeurs : 400 millions d'euros en 2021 pour financer des primes pour les premiers échelons, mais aussi des heures supplémentaires et la formation pendant les vacances. Ce n'est pas une revalorisation, c'est une mystification. On est loin de l'augmentation indiciaire de 183 euros arrachée par les personnels hospitaliers. Cet acquis de leur mobilisation est un point d'appui pour exiger 183 euros d'augmentation pour tous les personnels, maintenant et sans contrepartie, et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

La FNEC FP-FO invite donc ses syndicats à poursuivre l'action revendicative, à réunir les personnels en assemblées générales, en heures d'information syndicale, et à mettre à la discussion les moyens de les faire aboutir.

Un préavis de grève a été déposé pour la première semaine de la rentrée.

Cadre réservé au syndicat												Page
n°	A N		Rec /			OG /			C /		T	
O												
T	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Ch	Vt	Pr										

SNUDI FO 13 Carte 2020

J'adhère !

66% déductibles des impôts
 sous réserve maintien dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2021



⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement

⇒ à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille ⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon / .Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. Déjà adhérent l'année précédente : .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :
 (Date et signature)

⇒ Je calcule le montant de ma cotisation

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.
 Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	Retraité : 77 €				
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	CI Exc HE : 244 € (18,5)		EVS-AVS : 42 €				

■ **Majorations :** **ASH, PEMF : 4 €** **CPC : 10 €** **Dir 2-4 cl : 6 €** **Dir 5-9 cl : 10 €** **Dir 10 cl et + : 13 €**

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ Je règle ma cotisation

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2020, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2020 non encore commencés)

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2020
 Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIB 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A
 Echancier ordonné à votre banque (mois et montants) :

Par prélèvement(s) automatique(s) **Autorisation de prélèvement bancaire**
 Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des Bdrh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2020 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date Signature